

Financement différencié du supérieur : tension PS-CDH

Tensions, dimanche, aux négociations PS-CDH pour la Communauté française. Le PS veut appliquer au supérieur le « financement différencié » consistant à donner plus de moyens aux écoles accueillant des publics précarisés.

Difficulté : le budget du supérieur resterait constant. Si l'institution accueillant des jeunes moins favorisés bénéficierait de moyens complémentaires, celle scolarisant des plus favorisés recevrait moins. Le projet inquiète le réseau catholique, dont les institutions inscrivent en général des étudiants d'origine plus aisée. Et le CDH tire le frein. ■

Wallonie/Communauté Le PS veut l'encadrement différencié pour les universités

Les négociateurs wallons ont travaillé samedi et dimanche. Mais PS et CDH tiennent toujours le « no comment » sur l'avancement des discussions. Et même sur le calendrier des prochains jours. Or, le CDH continue à annoncer un congrès national (bruxellois et wallon, donc) de participation pour vendredi ou samedi.

Une évidence saute aux yeux : l'accord pour la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles sera forcément conclu à Namur aussi, d'ici là.

Sur le fond des dossiers, motus également. Mais on imagine que des décisions prises à Bruxelles ne seront pas très éloignées de celles qui restent à finaliser du côté des deux autres entités fédérées. Ne serait-ce que dans un souci de cohérence francophone. On songe aux mesures sur l'emploi (groupes cibles, contrat d'insertion) ou aux allocations familiales (tous les enfants traités de la même manière).

Les transferts de compétences permettent aux Régions et aux Communautés de prendre des décisions qui collent à leurs réalités spécifiques. Mais il serait de mauvais ton de se lancer d'emblée dans des formes de concurren-

ce bruxello-wallonnes, notamment en matière sociale. Les accords conclus à Namur auront leurs propres contours, mais ceux-ci ne devraient pas trancher radicalement avec les options prises dans la capitale.

Socialistes et centristes ont passé leur dimanche sur l'enseignement. Que mijotent-ils ? Le mystère reste épais. Jusqu'à présent, les seuls éléments qui ont réussi à forcer le secret des débats sont d'ordre budgétaire – si les chiffres restent à affiner, on sait que la législature sera aride (on parle d'une économie récurrente de 150 millions) et l'enseignement, cette fois, ne devrait plus passer entre les gouttes – la majorité songerait notamment à « toucher » aux DPPR (les pré-pensions) et aux options trop peu peuplées dans le technique et le professionnel.

Tout cela a été écrit. Mais sur le fond même de l'accord de majorité (quels sont les projets de la législature ?), rien ne passe les portes de la négociation.

Le CDH pas très chaud

Sauf ceci : de ce que l'on sait, le PS souhaite appliquer à l'enseignement supérieur (hautes

écoles et universités) les principes de l'encadrement différencié, déjà en vigueur dans l'enseignement obligatoire (fondamental et secondaire.) Autrefois appelé « discriminations positives », le système consiste à accorder davantage de moyens (en personnel et subventions) aux écoles accueillant des publics précarisés.

Comment cela fonctionne-t-il ? Chaque enfant est crédité d'un indice socio-économique déterminé par le quartier où il vit. Les écoles additionnent l'indice de leurs élèves et se voient ainsi délivrer un indice socio-économique moyen qui détermine si elles ont droit, ou non, à des aides supplémentaires. Le mécanisme est alimenté par un budget spécifique d'environ 62 millions et profite à 25 % des écoles fondamentales et à 25 % des établissements du secondaire.

On ne procéderait pas autrement pour le supérieur. Sauf qu'il semble que l'on jouerait à « enveloppe fermée » – le budget global accordé à l'enseignement supérieur resterait constant. Vu l'état financier, il n'y aurait pas de budget spécifique pour soutenir le mécanisme.

Pour le dire autrement : si les

institutions accueillant des publics défavorisés bénéficieront de moyens complémentaires, celles scolarisant des publics favorisés recevront moins. Le projet glace donc un peu les représentants du

réseau catholique, dont les institutions universitaires, par exemple, inscrivent en général des étudiants d'origine plus aisée (songeons à l'Université catholique de Louvain, à l'Université

de Namur et aux Facultés Saint-Louis à Bruxelles). Du coup, le CDH tire sur le frein. La piste survivra-t-elle à la négociation ? Réponse assez vite, sans doute. ■

PIERRE BOUILLON
ERIC DEFFET